Aux représentants des médias

Communiqué de presse du 26 janvier 2012

Evaluation de la politique d'information et d'orientation en faveur des jeunes en rupture de formation: de nombreux moyens sont mis en œuvre mais leur coordination fait défaut

De nombreuses institutions genevoises viennent en aide aux jeunes en rupture de formation mais peinent à coordonner leurs efforts. L'action concertée voulue par le Conseil d'Etat à travers un dispositif de prise en charge interinstitutionnel (EQIP*) n'a pas abouti à des résultats probants. La CEPP recommande de clarifier la répartition des missions et des tâches entre les différentes institutions et de renforcer la prévention des ruptures de formation lors de la scolarité obligatoire.

A Genève, chaque année, plusieurs centaines de jeunes interrompent temporairement ou durablement leur formation. Faute d'indicateurs suffisamment précis, le phénomène est encore mal évalué sur le plan statistique. Les données disponibles montrent cependant que les risques de rupture se manifestent de manière particulièrement aiguë lors des transitions scolaires et professionnelles. La rupture de formation est rarement un choix délibéré mais plutôt la résultante de problématiques multiples dans la situation du jeune, tant sur le plan individuel, familial que scolaire.

De nombreuses institutions viennent en aide aux jeunes en rupture de formation. Au cours des dernières années, les initiatives se sont multipliées sans véritable vision d'ensemble. Le maillage institutionnel est ainsi dense et diversifié mais aussi trop complexe et pas assez organisé.

Avec le dispositif EQIP, le Conseil d'Etat a cherché, d'une part, à prendre la mesure du problème (au moyen d'un repérage au sein des institutions) et, d'autre part, à réunir les conditions d'une action concertée. Quatre ans après sa création, le dispositif EQIP peine à aboutir à des résultats concrets. Sa mise en œuvre s'est révélée difficile et la concertation sur le terrain reste à développer.

La CEPP observe cependant que certaines prestations aboutissent à des résultats concluants, notamment la gestion du suivi individualisé (GSI), mise en place par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), parallèlement à EQIP, dans le cadre d'un programme de la Confédération.

Sur la base de ces constats, la CEPP a adressé 17 recommandations au Conseil d'Etat dans le but de renforcer la prévention des ruptures de formation lors de la scolarité obligatoire et d'intervenir plus rapidement avec une prise en charge. La CEPP recommande également de clarifier la répartition des tâches entre les différents acteurs (Etat et communes) et d'améliorer les systèmes d'information statistique.

Pour tout complément d'information, M. Hugues Balthasar, secrétaire permanent (tél. 022.388.75.50)

EQIP: Encouragement à la Qualification et l'Insertion professionnelle